

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis.

Prix : DEUX FRANCS.

460 A

3 Janvier 1942

*Une photo qui fera plaisir
aux Directeurs ayant traité*



NOUS LES GOSES, au « Paramount » de Paris.

NOUS LES GOSES

Production S. E. E. PATHÉ-CINÉMA.

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA, Distributeur - 90^A, Boulevard Longchamp - MARSEILLE

TOBIS

a l'honneur de vous informer
que c'est à partir du **8 JANVIER**
au TANDEM **ODÉON-MAJESTIC**
que

PRISONNIERS

*le film que tous les Français
verront avec une émouvante ferveur*

DÉBUTERA EN GRANDE EXCLUSIVITÉ
POUR PASSER ENSUITE DANS TOUTES LES VILLES

**Ce film a été réalisé dans les camps
de Prisonniers français en Allemagne,
avec l'autorisation du Haut-Commande-
ment de l'Armée allemande.**

**Il est présenté au bénéfice des familles
de prisonniers.**

**"PRISONNIERS" a été présenté le 23 Décembre
au MARÉCHAL PÉTAIN.**

Agences :

MARSEILLE
43, Rue Sénac

LYON
75, Cours Vitton

TOULOUSE
12, Rue St-Antoine du T.

LA REVUE DE L'ÉCRAN
L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

15^{me} ANNÉE - N° 460 A

TOUS LES SAMEDIS

3 Janvier 1942

ACTUALITÉS

Un nouvel an commence, et avec lui le moment de présenter des vœux. Coutume qui perd chaque année (ce n'est pas ici la place de juger si c'est un bien ou un mal) de sa sincérité et de son exigence, et que nombre d'entre nous, cette fois, jugent convenable de trouver dérisoire. Quels souhaits former, en effet, dont le destin ne se jouerait, et forcément dans un sens néfaste ? Et à ceux qui soutiennent cela, il serait superflu de faire remarquer que nous ne sommes jamais à l'abri du sort, que les souhaits ont toujours été illusoire, et que les malheurs arrivent aussi bien, et de préférence alors que tout semble destiné à bien aller. A plus forte raison les scandaliserait-on en leur rappelant que par voie de comparaison, nous n'avons pas été, sur le plan général, particulièrement à plaindre en 1941, et sur le plan particulier, que le cinéma a connu, cette année, une prospérité matérielle presque insolente.

Prudemment, je me reporte, chaque année, aux vœux que je formulais l'an passé en cette place. J'y prévoyais, hélas ! que « ça finirait » en 41. Ce n'est pas mon amour-propre qui souffre le plus de cette constatation. Mais, à me montrer

plus circonspect, je n'en verse pas pour cela dans le pessimisme. Je vous en souhaite autant.

J'écrivais donc pour conclure : « Que 1941 soit pour vous ce que vous l'aurez su faire, et que nous nous retrouvions, l'an prochain, à pareille époque, à la place que nous aurons su mériter. »

Ma foi, je crois que dans l'ensemble, ceux qui l'ont su mériter sont à leur place... et même bon nombre de ceux qui n'ont rien fait pour cela.

Je l'ai dit plus haut, je l'ai constaté plusieurs fois en cours d'année, alors que les événements semblaient devoir porter un coup très dur au spectacle, alors que l'on s'ingéniait à prouver que le Statut lui en porterait un plus terrible encore, l'exploitation cinématographique, même si elle doit faire face à quelques problèmes compliqués, connaît sous le rapport de l'affluence, la plus notable période de facilité qu'elle ait jusqu'ici traversée. A la faveur de cette prospérité, certains peuvent, comme en d'autres temps « heureux » se croire très forts, et parfaitement à leur place. Le jour viendra d'une nécessaire révision des valeurs. Car s'il est normal de le souhaiter, il serait fou de penser que l'on pourra concilier cette remise des gens à leur place avec la prospérité cinématographique actuelle et avec le retour à un équilibre de l'existence sur le plan national, donc européen.

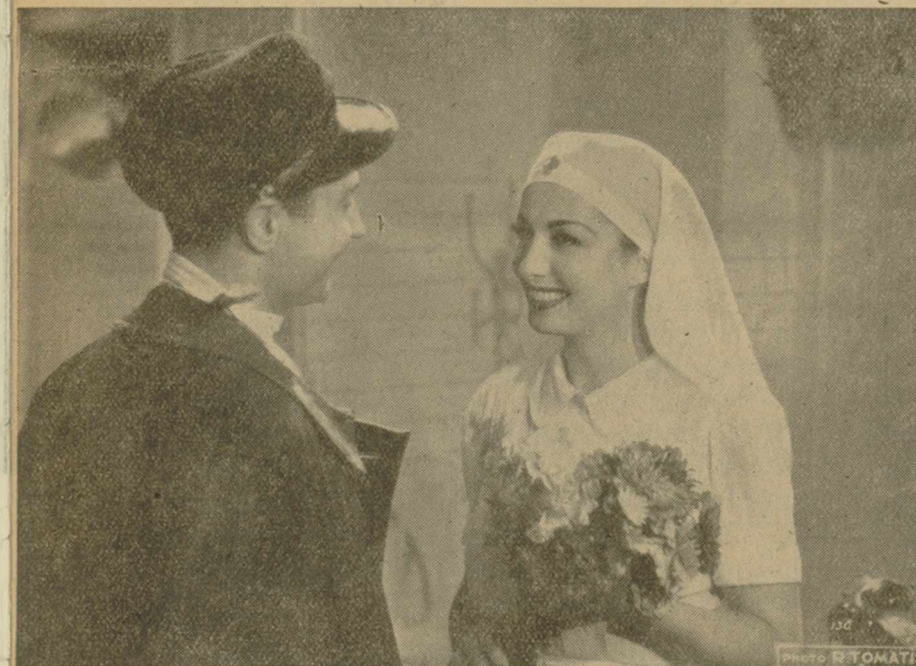
Mais, si l'exploitation des salles bénéficie en ce moment d'un climat exceptionnel, il faudrait aussi, après une année de facilité, que la production ne compliquât pas la tâche de la première. Trop de films réalisés, depuis la fin des hostilités, en zone non occupée se sont révélés d'une pauvreté matérielle et spirituelle inconcevable.

Dans un article paru, il y a trois semaines, dans notre édition « B », Robert Beauvais écrivait :

Jusqu'à cette manifestation, le public moyen avait lu les déclarations les plus inquiétantes concernant le cinéma français d'après guerre.

Le style « vous-allez-voir-ce-que-vous-allez-voir » flamboyait redoutablement dans les articles et manifestes. Le cinéma repartirait à zéro, régénéré par les théoriciens des laboratoires d'esthétique, où l'on remuait plus d'idées que de pellicule. Et on pouvait s'attendre au pire.

Enfin la *Vénus Aveugle* vint; il y avait beaucoup à en dire, mais le pire ne s'était pas produit. La *Vénus Aveugle* se contente de ressembler à un film d'avant-guerre convalescent. La preuve est faite. Le



*André et Viviane Romance dans Une Femme dans la Nuit,
qui vient de débiter avec un succès triomphal.*

cinéma continue son bonhomme de chemin et, c'est très bien ainsi. Il vieillit normalement, ce qui est pour les arts le moyen de rajeunir. Il ne « renaît » pas : il relève de maladie.

Aussi bien, n'est-ce pas une erreur de croire que les guerres ou les révolutions transforment les arts ? Les guerres font progresser l'artillerie et l'aviation, mais les arts poursuivent leur route au milieu des décombres et se contentent de vaquer à leurs habitudes après quelques éclipses.

« Que demande le public actuel du cinéma ? Que le cinéma continue, mais bien. Faire bien, c'est déjà faire neuf, car la qualité tire d'elle-même son caractère révolutionnaire (Au fond, qu'est-ce au départ qu'une révolution, sinon un effort, une reconsidération des valeurs en vue de la qualité ? Qualité des consciences, des mœurs, des hommes, des institutions.)

Le nouveau cinéma français est dans la bonne voie, à condition qu'il ne fasse pas du cinéma nouveau, mais du bon cinéma. C'est, je crois, le vœu formulé au non du public moyen.

Nous avons déjà des Jacques Feyder, des Julien Duvivier, des Maurice Cloche, des Jean Renoir, des Marcel Pagnol, des Abel Gance, des Marc Allégret, des Carné, des Christian-Jaque ; j'en oublie. De nouveaux venus marcheront sur la trace de ces maîtres. La vraie révolution consisterait à guillotiner les autres.

Je crois — et ce n'est pas parce que c'est nous qui l'avons publié — que c'est ce qui a été dit de plus profondément juste sur le cinéma d'après-guerre. Compte tenu des exigences offi-

cielles, compte tenu d'un état d'esprit qui a donné une terrible odeur de vieux à de « brillants » sujets datant de deux ans à peine, le cinéma français n'a qu'à continuer, il était en 38-39, sur la bonne voie. Certes, pour le moment, avec ce qu'elle nous a déjà envoyé, la zone occupée marque un net avantage. Mais avec des œuvres comme la *Vénus Aveugle*, *Une femme dans la nuit*, vraisemblablement *L'Arlésienne*, *La troisième dalle*, *Six petites filles en blanc*, nous retrouvons de sérieuses raisons d'espérer, en attendant que cette démarcation des productions devienne inutile, avec la suppression de « l'autre ».

Rien ne nous autorise, dans ce métier, à être pessimistes. Nous n'avons pas manqué de ce public, que les 3.800 mètres, le simple programme, le documentaire, la rarefaction des films de tel pays, la multiplication des productions de tel autre, etc, devaient immanquablement éloigner. Nous n'avons pas manqué de films, en dépit de l'arrêt de la production française, du retrait de la plupart des œuvres antérieures à octobre 37, du défaut de renouvellement de la production américaine. Nous n'en manquerons pas davantage, cette année, j'en suis sûr, et nous en compterons même un assez grand nombre de « bons ».

Quant à l'organisation nouvelle de la corporation, il faut tout de même se féliciter qu'elle s'effectue en une période de prospérité commerciale, qui aura permis de mieux encaisser le coup de certaines décisions. Ainsi chacun aura-t-il eu le temps de s'adapter, avec le minimum de mal. Souhaitons au C.O.I.C. une toujours heureuse inspiration.

Et souhaitons enfin que la loi parue à l'*Officiel* du 1er janvier (je n'ai pu en prendre connaissance au moment où j'écris, bien que pensant pouvoir la publier plus loin) et qui remplace Droit des Pauvres et taxe municipale par une taxe unique, puisse être considérée, à l'examen, comme les belles étrennes de cette année cinématographique.

A. de MASINI

Si vous voulez continuer à nous lire...

Nous rappelons à nos lecteurs que nous allons mettre incessamment en recouvrement des traites de Frs. 55 représentant leur abonnement à cette édition corporative pour l'année 1942. Nous remercions ceux d'entre eux qui nous ont épargné cette onéreuse formalité en nous faisant parvenir directement cette somme et plus encore ceux qui nous ont adressé 100 frs. pour recevoir nos deux éditions A et B couplées. Nous prions les retardataires de vouloir bien nous faire tenir le renouvellement de leur abonnement le plus rapidement possible, par versement à notre C. C. Postal (A. de Masini, 466.62 Marseille). Nous serons obligés, par décision supérieure, de supprimer tous les services de la Revue, au fur et à mesure du retour des quittances impayées.



Il semble que le goût des belles façades se perde. Il faut dire que plus encore que le goût c'est la possibilité qui manque... la matière... Il n'en faut donc que féliciter davantage M. Buisson, directeur du Pathé de Lyon pour la décoration de son entrée lors de la sortie du film de Roger Richebé : Madame Sans-Gêne.

POUR VOS CHARBONS
DE PROJECTION

C.I.P.L.A.

Agences à :
MARSEILLE - LYON
TOULOUSE - ALGER

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

8, quai Maréchal-Pétain
Tél. Colbert 43-74

Le Délégué général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

Décision N° 14

DÉTERMINANT LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DES CONTRATS DE LOCATION DE FILMS

(Cette décision annule et remplace la précédente portant le même numéro)

— Vu l'article 4 du Décret-loi du 25 juillet 1935, portant modification au régime fiscal des spectacles ainsi conçu :

Article 4. — « Tout contrat ayant pour objet la projection en public d'un film cinématographique, n'engagera valablement les parties qu'à l'expiration d'un délai de trois jours francs après la présentation corporative ou la première projection publique de ce film ».

— Vu la Loi du 26 Octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique ;

— Vu le Décret du 2 Décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Les Sections compétentes de la Commission Consultative ayant été entendues le 15 Octobre 1941 :

LE DIRECTEUR RESPONSABLE DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Pour l'application de l'article 4 du Décret-Loi du 25 Juillet 1935 susvisé, la présentation corporative ou la première projection publique d'un film s'entend, pour chaque Région Cinématographique, dans le Siège du Centre dont elle dépend :

PARIS, pour la Grande Région Parisienne et la Région de Lyon occupée :

Ain occupé, Aisne, Allier occupé, Aube, Calvados, Cher occupé, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs occupé, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Haute-Marne, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire occupé, Jura occupé, Loire-Inférieure, Loiret, Loir-et-Cher occupé, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Oise, Orne, Saône-et-Loire occupé, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, Yonne.

LILLE, pour la Région du Nord : Nord, Pas-de-Calais, Nord de la Somme.

NANCY pour la Région de l'Est :

Ardennes, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Territoire de Belfort, Vosges.

BORDEAUX, pour la Région du Sud-Ouest :

Basses-Pyrénées occupé, Charente occupé, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne occupé, Gironde occupé, Landes occupé, Vendée, Vienne occupé.

LYON :

Ain non occupé, Allier non occupé, Ardèche, Cantal, Cher non occupé, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Indre-et-Loire non occupé, Isère, Jura non occupé, Loire, Loire-et-Cher non occupé, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire non occupé, Savoie.

MARSEILLE :

Alpes-Maritimes, Aude, Basses-Alpes, Bouche-du-Rhône, Corse, Gard Hautes-Alpes, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse, y compris Nyons dans la Drôme.

TOULOUSE :

Ariège, Aveyron, Basses-Pyrénées non occupé, Corrèze, Creuse, Dordogne non occupé, Gers, Gironde non occupé, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Haute-Vienne, Landes non occupé, Lot, Lot et Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne non occupé.

Article II. — Tout contrat conclu avant la date déterminée par l'article précédent, peut être dénoncé par les parties, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois francs à compter du premier jour de la représentation publique, de la représentation corporative ou de la représentation privée, ayant lieu au Siège du Centre dont l'exploitant dépend, et de la date de laquelle il aura été prévenu 7 jours à l'avance par lettre recommandée.

Le 27 Octobre 1941.

Le Commissaire du Gouvernement :

L. E. GALEY.

Le Directeur Responsable :
R. PLOUQUIN.

Nota-Bene. — Dans les circonstances présentes, en ce qui concerne la représentation publique, son annonce, dans le journal « Le Film », pour la zone occupée, ou dans les journaux : « Nord Cinéma », pour la Région de Lille, « L'Union de l'Ecran » pour la Région de Nancy, « Le Film à Lyon » pour la Région de Lyon, « Cinéma-Spectacles » et « La Revue de l'Ecran » pour la Région de Marseille et « Agence d'Information Cinématographique » pour la Région de Tou-

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, rue Agathoise

Tél. 256-81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

louse, 8 jours au moins à l'avance, dispensera de l'envoi de la lettre recommandée.

Décision N° 16

PORTANT APPLICATION SUR L'INTERDICTION DU FORMAT 17 m/m. 5

— Vu la Loi du 16 Août concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle,

— Vu la Loi du 26 Octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique,

— Vu le Décret du 2 Décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

— Vu la décision ministérielle prise par Monsieur Marion le 8 Septembre 1941, portant interdiction des films de 17 m/m. 5 à partir du 10 Septembre 1941,

LE DIRECTEUR RESPONSABLE DÉCIDE :
Article 1^{er}. — La Production, la Distribution et l'Exportation de films en format réduit 17 m/m. 5, ainsi que la fabrication et la vente d'appareils de prises de vues ou de projection en format réduit 17 m/m. 5, sont désormais interdites.

Paris, le 9 Septembre 1941.
Le Commissaire du Gouvernement,
L. E. GALEY.

Le Directeur Responsable :
R. PLOUQUIN.

Décision N° 17

RELATIVE AUX EMBALLAGES DE PELLICULES

— Vu la Loi du 16 Août 1940, concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle,

— Vu la Loi du 26 Octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique,

— Vu le décret du 2 Décembre 1940, relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

La Commission Consultative entendue :

LE DIRECTEUR RESPONSABLE DÉCIDE :
Article 1^{er}. — Tout emballage utilisé pour la livraison de la pellicule cinéma-

tographique vierge doit être préservé, et sa reprise être proposée aux fabricants de pellicule.

En conséquence, les pellicules développées ne peuvent être livrées en vue de l'exploitation que dans les emballages refusés par les fabricants de pellicule comme ne pouvant assurer la sécurité de la pellicule vierge.

Article 2. — Les fabricants de pellicule doivent facturer distinctement la valeur des emballages et le prix de la pellicule vierge qu'ils livrent.

Ils sont tenus de reprendre, sur la base de leur prix de facturation du jour, tout emballage qui leur est offert, à la condition qu'il puisse assurer la sécurité de la pellicule vierge.

Décision N° 18
RELATIVE AU TAUX DE POURCENTAGE DE LOCATION DES FILMS EN FORMAT STANDARD (Applicable en z. n. o. seulement)

— Vu la Loi du 26 Octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique,

— Vu le Décret du 2 Décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

LE DIRECTEUR RESPONSABLE DÉCIDE:
Article 1^{er}. — Le taux de pourcentage de location des films est librement discuté entre les parties.

Article 2. — Toutefois, le taux minimum est obligatoirement fixé à 20 % « programme complet » ; un taux maximum de 30 % est prévu pour la première tranche de recettes hebdomadaires nettes inférieures à 5.000 francs.

Article 3. — La présente décision est applicable nonobstant conventions contraires à partir du 17 Décembre 1941.

Paris, le 9 Décembre 1941.

Le Directeur Responsable:
R. PLOQUIN.

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI
Cabinet AYASSE
44, La Canebière - MARSEILLE
Téléphone COLBERT 50-02
VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.

FILMS RADIUS
130, Bd Longchamp - MARSEILLE
Tél. Nat. 38-16 et 38-17
rappellent leurs succès
BAR DU SUD
TRAGÉDIE IMPÉRIALE
et vous annoncent
LA NEIGE SUR LES PAS
UN DU CINÉMA

Communiqué N° 51

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE
COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 51

Le Commissaire Général aux Questions Juives, Vu l'article 1^{er} de la loi du 22 Juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête :
Article Unique. — Les entreprises cinématographiques suivantes, appartenant en tout ou en partie, ou dirigées en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous :

Société des films : *Les Perles de la Couronne, La Fille Elisa, Mon Père avait raison, Faisons un rêve*, 46 rue Pierre Charron à Paris :

Administrateur provisoire : M. Besnard, 66 avenue de Breteuil à Paris.

Demo-films, 33, Avenue des Champs Élysées, à Paris ; Trianon-Films, 116, Avenue des Champs Élysées, à Paris ; Transcontinental-Film, 36 Avenue Hoche, à Paris :

Administrateur provisoire : M. Monnot, 7 bis Rue de Téhéran à Paris.

Société des Films Albatros, Société de production et d'exploitation du film *Grisou* ; Société de production et d'exploitation du film *Les Bas Fonds*, 7, avenue Vion-Whitcomb à Paris :

Administrateur provisoire : M. de Saint-Gérons, 49, avenue Montaigne à Paris.

Francis-Film, Société de Production F. C. I. 21, Rue de Berril à Paris :

Administrateur provisoire : M. Fier, 9, rue du Transvaal à la Garene-Colombes.

Nord-Est-Film, 8 rue de Berril ; Société du film *La Route Enchantée*, 11 rue Magellan à Paris.

Administrateur provisoire : M. Autlé, 5, rue Boudreau à Paris.

Interartist, Gloria-Films, Zenith-Films Tosca, Cito-Films, Mélodie, Manon, Saturne, 46 rue Pierre Charron à Paris ; Cino-Alliance, 150 Boulevard Haussmann à Paris ; Vigor-Films, Films Victoria, Société des Films Osso, 7 bis Rue de Téhéran :

Administrateur provisoire : M. David, 5 rue Monsigny à Paris.

Fau à Vichy, le 15 Novembre 41.
Xavier VALLAT

MUTUELLE du SPECTACLE DE MARSEILLE ET DE LA RÉGION

Les membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle du Spectacle de Marseille et de la Région sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi 14 janvier 1942 à 10 h. 30 au siège de la Mutuelle: 58, Bd. Longchamp, 1^{er} étage.
* * *

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle du Spectacle de Marseille et de la Région, prie ses adhérents de bien vouloir déposer, avant le 15 janvier 1942, leurs livrets au Secrétariat : 58, Bd. Longchamp, afin de permettre un contrôle avec la Mutuelle Chirurgicale des Bouches-du-Rhône.

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE
2, Rue Aubuisson - TOULOUSE
Téléph. 217-04
Ventes - Achats - Locations - Gérances
SALLES DE CINÉMAS et de SPECTACLES

NOS ANNONCES

— **EXCELLENT COMPTABLE**, très au courant location, muni des meilleures références, est demandé par Tcbis Films, 43, rue Sénac - Marseille.

— **CINE TECHNIQUE**, 2, rue Lafon, Toulouse. Disponible : Nitzche, Universel, Phébus, Ernemann, M. I. P. Installations complètes.

MALGRÉ LES ÉVÈNEMENTS,
CINEMATELEC
29, Boulevard Longchamp
MARSEILLE Tél. N. 00-66
CONTINUE A LIVRER
tout ce qui concerne
LE MATÉRIEL DE CINÉMA
Pièces détachées
et Accessoires
ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS
MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

AGENCE RÉGIONALE
Fauteuils "COLAVITO"
Matériel et Pièces
ENEMANN ZEISS-IKON
Tickets "AUTOMATICKET"

• A. T. I. C. •
2, Place Préfecture, 2
MARSEILLE
VENTE de toutes Salles de CINÉMA
PARTICIPATIONS dans importantes affaires Cinématographiques

CHEZ Charles DIDE
35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES
APPAREILS SONORES
"UNIVERSAL"
et du Matériel
BROCKLISS-Simplex



... ET L'ÉBLOUISSANT PALMARÈS DE SA PRODUCTION

MICHEL GERARD



* L'ENFER DES ANGES

* PREMIER BAL

* HISTOIRE DE RIRE

* LA COMÉDIE DU BONHEUR

* S. O. S. — 1 0 3

* L A T O S C A

ET PRÉPARE
pour vous

UNE SÉLECTION DE GROS SUCCÈS



Un Film nouveau
Un nouveau Succès

" **CYRNOS FILM** " *présente*

UNE PRODUCTION JASON

René DARY - **Jules BERRY**

Suzy PRIM

DANS

APRÈS L'ORAGE

Scénario et dialogues de **Marc Gilbert SAUVAJON** et **Robert PETIT**

Mise en scène de **Pierre DUCIS**

Musique de **Raoul MORETTI**

Directeur de production **Pierre DANIS**

avec

Lysiane REY - **Jean DAURAND** - **ORBAL**

et

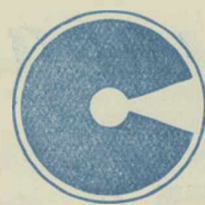
CHARPIN

Distribution pour la Zone libre :

CYRNOS - FILM

L'Alliance Cinématographique Européenne

prouve :



en 15 jours
au tandem

PATHÉ - REX
749.310 Frs.

... 15 jours
aussi au tandem

ODEON - MAJESTIC
réalise dans la
1^{re} semaine seulement
415.470 Frs.

... du 1^{er} au 7 Janvier

la série continue
et les chiffres
s'annoncent
astonomiques.

DERNIER DES SIX

de GEORGES LACOMBE
avec
Pierre FRESNAY
Michèle ALFA — Suzy DELAIR
Jean TISSIER — Jean CHEVRIER
Lucien NAT — André LUGUET
George ROLLIN — Raymond SEGARD
adaptation et dialogues G. CLOZOT

Production CONTINENTAL FILMS

PREMIER RENDEZ-VOUS

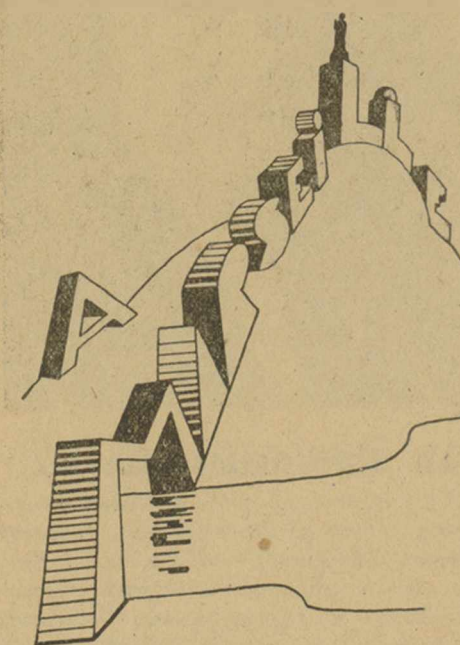
réalisé par Henri DECOIN
Danielle DARRIEUX
avec
Louis JOURDAN — Fernand LEDOUX
Jean TISSIER — Gabrielle DORZIAT
Suzanne DEHELLY — S. DESMARETS
Rosine LUGUET — Elisa RUIS
G. MAULOY — PAREDES

Production CONTINENTAL FILMS

Le CLUB des SOUPIRANTS

réalisé par Maurice GLEIZE
d'après un scénario de Marcel AYME
FERNANDEL
avec
Louise CARLETTI - Annie FRANCE
Colette DARFEUIL - Saturnin FABRE
ANDREX - Max DEARLY
Marcel VALLÉE

Production CONTINENTAL FILMS



Les Programmes de la Quinzaine.

PATHE-PALACE et REX. — *Parade en sept nuits*, de Marc Allégret (Pathé-Consortium). En exclusivité simultanée
Romance de Paris, avec Charles Trénet (Pathé-Consortium). En exclusivité simultanée.

ODEON et MAJESTIC. — *L'Assassinat du Père Noël*, avec Harry Baur (Films Tobis). En exclusivité simultanée.

Le Club des Soupirants, avec Fernandel (Alliance Cinématographique Européenne). En exclusivité simultanée.

STUDIO. — *Elle et Lui*, reprise.
L'Assassinat du Père Noël, avec Harry Baur (Films Tobis). Seconde exclusivité.

RIALTO. — *Une femme dans la nuit*, avec Viviane Romance (Cyrnos Film). Première et seconde semaines d'exclusivité.

NOAILLES. — *L'Empreinte du Dieu* avec Pierre Blanchard (Guy-Maïa). Seconde vision, 3^e semaine.

Volpone, avec Harry Baur (Films Marcel Pagnol). Seconde vision.

HOLLYWOOD. — *Bécassine*, avec Paulette Goddard (Films de Provence). Exclusivité.

Filles courageuses. Reprise.

CLUB. — *Ménage moderne* (A.C.E.) Exclusivité.

TRÈS SÉRIEUX
nous avons
ACHETEURS
de toutes Salles de
CINÉMA
dans tout le Midi et le Sud-Ouest
ainsi qu'en Algérie
PAIEMENT COMPTANT
Voir ou écrire d'urgence à
Georges GOIFFON & WARET
51, RUE GRIGNAN - MARSEILLE

RECETTES DES SALLES

DU 18 AU 24 DECEMBRE 1941

PATHE (<i>Parade en Sept Nuits</i> , 1 ^{re} semaine)	209.685 frs.
REX (<i>Parade en Sept Nuits</i> , 1 ^{re} semaine)	181.463 —
ODÉON (<i>Premier Rendez-Vous</i> , 2 ^e semaine)	100.123 —
MAJESTIC (<i>Premier Rendez-Vous</i> , 2 ^e semaine)	109.414 —
STUDIO (<i>Les Joyeux Localiers</i>)	69.320 —
NOAILLES (<i>Empreinte du Dieu</i> , 2 ^e vision, 5 ^e semaine)	70.555 —
HOLLYWOOD (<i>Madame Sans-Gêne</i> , (2 ^e vision, 5 ^e semaine)	52.882 —
RIALTO (<i>Trois de Saint-Cyr</i>)	73.189 —
CLUB (<i>Coqueluche de Paris</i>)	70.352 —
CAMÉRA (<i>Feux de Joie</i>)	56.489 —
CINÉVOG (<i>La Mousson</i>)	100.600 —
PHOCÉAC (<i>Carrefour</i>)	54.397 —
ALCAZAR (<i>Sidi Brahim</i>)	51.489 —
COMEDIA (<i>Vous seule que j'aime</i>)	28.226 —
ÉCRAN (<i>L'Insoumise</i>)	49.384 —
CINEAC PETIT MAISEILLAIS (<i>Quadrille</i>)	61.016 —
CINÉAC PETIT PROVENÇAL (<i>Tarass Boulba</i>)	67.263 —

DU 25 AU 31 DÉCEMBRE 1941

PATHE (<i>Parade en Sept Nuits</i> , 2 ^e semaine)	126.546 frs.
PEX (<i>Parade en Sept Nuits</i> , 2 ^e semaine)	120.222 —
ODÉON (<i>L'Assassinat du Père Noël</i>)	163.714 —
MAJESTIC (<i>L'Assassinat du Père Noël</i>)	150.791 —
STUDIO (<i>Elle et Lui</i>)	96.328 —
NOAILLES (<i>Empreinte du Dieu</i> , 2 ^e vision, 3 ^e semaine)	93.180 —
HOLLYWOOD (<i>Bécassine</i>)	136.368 —
RIALTO (<i>Une femme dans la nuit</i>)	221.701 —
CLUB (<i>Ménage Moderne</i>)	69.644 —
CAMÉRA (<i>Un mauvais garçon</i>)	61.187 —
CINÉVOG (<i>Sous-Marin D-1</i>)	105.450 —
PHOCÉAC (<i>Les As d'Oxford</i>)	82.486 —
ALCAZAR (<i>Le Flambeau de la Liberté</i>)	92.583 —
COMEDIA (<i>L'amour frappe André Hardy</i>)	55.101 —
ÉCRAN (<i>Madame et son Clochard</i>)	64.026 —
CINEAC PETIT MARSEILLAIS (<i>Barnabé</i>)	52.073 —
CINÉAC PETIT PROVENÇAL (<i>Raphaël le Tatoué</i>)	57.168 —

MUTATIONS DE FONDS

BOUCHES DU RHONE

Mme Elisabeth Visone, veuve Paul Raphaël Giordano et son fils mineur Casimir Giordano ; M. Gaston Ginepio et Mme Marie Louise Giordano, son épouse ont vendu à Mme Marie-Thérèse Visone, veuve Nicolas Giordano, le dixième en pleine propriété leur appartenant dans un fonds de commerce de Cinéma dénommé « Mondain Cinéma », sis à Marseille, 166, Boulevard Chave.

Oppositions : en l'étude de M^e Lieutard, notaire à Marseille, 60, r. de Rome.
Première publication : *Petites Affiches Marseillaises* du 5 Décembre 1941.

HAUTES-ALPES

M. Paul Léonard a vendu à la Société des Spectacles de Province son fonds de commerce d'établissement cinématographique exploité à Embrun, r. du Théâtre.
Oppositions: M^e Deneure, huissier à Embrun.

Première publication: *Courrier des Alpes* à Gap du 11 Décembre 1941.

DROME

M. Issaly (Alfred-Joseph-Claude) a vendu à Mme Vve Issaly son fonds de

commerce de Cinéma dénommé « Cinéma-Palace » exploité à Romans rue Giraud.

Oppositions : étude de M^e Badoy, notaire à Romans.

Première Publication : *Le Bonhomme Jacquemard*, à Romans du 13 Décembre 1941.

ISERE

M. Issaly (Alfred-Joseph-Claude) a vendu à Mme Veuve Issaly et à M. Giordano Issaly son fonds de commerce de cinéma dénommé « Royal Cinéma » exploité à Grenoble: 2, rue du Clot-Bey.

Oppositions : Etude de M^e Drouel, notaire, Grenoble.

Première publication : *République du Sud Est*, à Grenoble, du 11 Décembre 1941.

ALPES-MARITIMES

Mme Flostroy (Aimée) veuve Besson a vendu à M. Zecchini (Nestor), son fonds de commerce de Cinéma Music Hall dénommé « Casino de Paris » exploité à Embrun, 39, Promenade des Anglais.

Oppositions : Etude de M^e Scassal, notaire à Nice; 5 Place Masséna.

Première publication : *Bulletin du Palais* à Nice du 13 Décembre 1941.



LOI DU 31 DÉCEMBRE 1941 MODIFIANT LE RÉGIME FISCAL DES SPECTACLES

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français.

Le conseil des ministres entendu,
Décrétons :

Art. 1er. — Sont supprimés :

a) Le droit des pauvres, perçu dans les salles de spectacles, conformément aux dispositions des lois des 7 frimaire et 8 thermidor an V, 16 juillet 1840 et 3 août 1875

b) Les taxes municipales prévues au huitième paragraphe de l'article 475 du code des contributions indirectes ;

c) La taxe municipale sur les entrées payantes dans les champs de courses, vélodromes, autodromes visés au 19^e de l'article 1er de la loi du 13 août 1926.

Art. 4. — L'article 474 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :

« Sauf les exceptions prévues à l'article précédent, il est perçu sur les spectacles, jeux, exhibitions, attractions ou divertissements un impôt dont le tarif est fixé comme suit :

4^e Catégorie. — Cinématographes, par paliers de recettes hebdomadaires (semaines de programme) :

Jusqu'à 2.000 frs.	2	6	10
Au-dessus de 2.000 et jusqu'à 7.000 frs.	4	9	14
Au-dessus de 7.000 et jusqu'à 12.000 frs.	6	12	18
Au-dessus de 12.000 et jusqu'à 24.000 frs.	9	15	22
Au-dessus de 24.000 frs.	11	18	25

Art. 6. — Le produit de l'impôt est attribué aux communes sur le territoire desquelles les spectacles sont donnés. Il est versé éventuellement, sous déduction d'une retenue de 5 p. 100 pour frais d'assiette et de perception. Si la retenue de 5 p. 100 s'avérait insuffisante, elle pourrait être augmentée par des arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

La perception de l'impôt est obligatoire dans toutes les communes.

Le tarif N° 3 est obligatoire à Paris et dans les communes qui ont perçu, durant l'année précédant celle de l'imposition, un nombre de centimes additionnels supérieur à 1.200. Le tarif N° 2 est obligatoire dans les communes où, pendant le même temps, le nombre des centimes additionnels a dépassé 800, sans excéder 1.200. Toutefois, sur délibérations des conseils municipaux approuvées par les préfets, les communes peuvent appliquer un tarif supérieur à celui de leur catégorie.

Pour tenir compte du droit des pauvres supprimé, les municipalités sont tenues de verser aux bureaux de bienfaisance une fraction du produit de l'impôt au moins éga-

le à la moitié des sommes perçues, étant entendu que le pourcentage adopté assurera aux organismes charitables une recette qui ne pourra, en aucun cas, être inférieure à celle qui aurait résulté de l'application des tarifs en vigueur pour le droit des pauvres pendant la plus favorable des cinq années antérieures à 1941.

Si les sommes perçues sur le territoire d'une commune sont insuffisantes au cours d'une année pour assurer aux bureaux de bienfaisance l'attribution minimum prévue au paragraphe précédent, l'impôt sera obligatoirement appliqué dans cette commune au tarif supérieur à partir du 1er janvier de l'année suivante.

Lorsqu'un établissement de spectacle est installé sur le territoire de plusieurs communes l'impôt est perçu d'après le tarif applicable dans la commune la plus imposée et son produit réparti entre les communes intéressées au prorata de leurs populations respectives d'après le dernier recensement.

Art. 8. — Le troisième paragraphe de

l'article 476 du code des contributions indirectes est rédigé comme suit :

« La constatation et la perception de l'impôt institué par les articles 472 et 474 du présent décret sont assurées obligatoirement par l'administration des contributions indirectes suivant les règles propres à cette administration et sous le bénéfice des sûretés prévues pour les impôts perçus par cette dernière. »

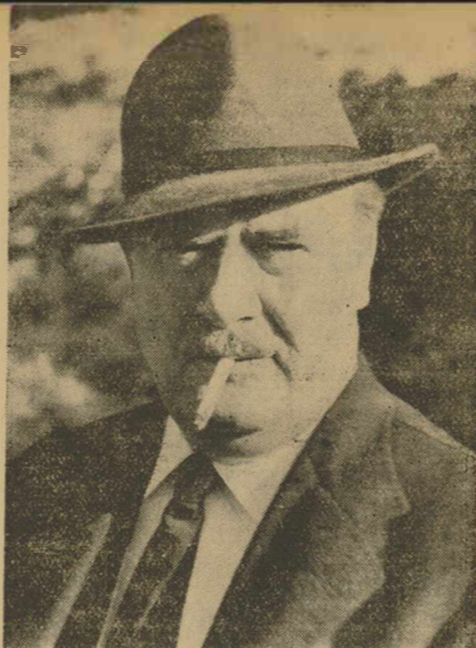
Toutefois les arrêtés du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances peuvent maintenir, à titre provisoire, les traités en vigueur par lesquels l'Etat avait confié à des bureaux de bienfaisance le soin de percevoir les taxes sur les spectacles.

Art. 9. — L'article 3 du décret-loi du 29 juillet 1939 est rédigé comme suit :

« Les agents chargés de percevoir l'impôt institué par les articles 472 et 474 du code des contributions indirectes dans les salles de spectacles sont autorisés... »

(Le reste sans changement).

Art. 10. — Le dernier paragraphe de l'article 477 du code des contributions indirectes est abrogé.



LE BONHOMME ALERME

La savante bonhomie d'Alerme accompagne certains de nos plus beaux souvenirs cinématographiques. Nous l'avons vu dans des rôles insignifiants que sa seule présence rehaussait, nous l'avons vu dans d'excellents personnages que sa classe mettait en relief avec un bonheur sans défaillance.

Alerme réunit deux qualités ordinairement séparées; Il est un « type », son personnage physique, sa rondeur, sa timidité bougonne, en font une de ces figures de l'écran qui n'ont pour ainsi dire pas besoin de jouer, il leur suffit d'être nature. Mais Alerme est aussi un comédien, il sait fouiller un texte, il sait mettre la note, le petit détail qui sépare une création d'une autre, qui lui donne son poids et sa rare valeur. Alerme, comédien intelligent semblait désigné pour jouer le maire du village dans L'Or dans la Montagne, tiré du Farinet de C. F. Ramuz. Seul il pouvait exprimer les complexes de ce paysan « supérieur », partagé entre ses désirs d'autorité, son innocente duplicité, son affection, son bon sens et ses préoccupations électorales. Il en fait une silhouette truculente et humaine. On ferait un jour une curieuse et captivante galerie avec les « têtes » d'Alerme, toutes semblables et pourtant infiniment diverses.

Art. 11. — Les dispositions prévues aux articles précédents entreront en vigueur le 1er janvier 1942.

Art. 14. — Dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret, un décret, rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, codifiera la législation des impôts sur les spectacles.

Art. 15. — Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1941.

Ph. PETAÏN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français;

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances
Yves BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur
Pierre PUCHEU.



Parade en Sept Nuits.

Film français, mis en scène par Marc Allégret; dialogué par Marcel Achard, René Lefèvre et Carlo Rim; Interprété par Jules Berry, Victor Boucher, André Lefaur, Elvire Popesco, Micheline Presles, Raimu, Gaby Andreu, Andrex, J. L. Barrault, Janine Darcey, Louis Jourdan, Carette, Milly Mathis, Delmont, Marguerite Pierry, Maximilienne et Marconi.

RESUME. — Un chien perdu s'attache aux pas d'un homme qui littéralement semble le fuir... En effet le personnage en question est gardien à la fourrière, et bon gré, mal gré, doit incorporer son nouveau pensionnaire. Pendant la nuit, Pipo se met à raconter à ses nouveaux camarades chien, ses diverses aventures : L'histoire de son premier maître, clown dans un cirque, amoureux d'une jeune fille... et victime des « petites camarades » qui par leurs railleries font, à deux reprises, échouer l'idylle et provoquent inconsciemment la mort du garçon; l'histoire du second maître, trompé dans les conditions habituelles par sa blonde épouse que le chien dénonce, un peu sans le vouloir, ce qui néanmoins le fait tout simplement congédier; L'histoire du chate-lain, du vieux bonhomme gâteux et du sombre drame policier... le meurtrier est encore arrêté grâce à Pipo qui du reste continue à ne pas le faire exprès. On ne sait trop comment, Pipo arrive dans un village provençal et participe avec le brave curé de l'endroit au raccomodage de ceux amoureux, raccomodage d'autant plus urgent qu'il y avait déjà un bébé... Enfin la dernière aventure est celle de la fourrière dont le gardien ne pouvant admettre la mort de ses camarades canins ouvre toutes les cages et part lui-même sur les routes... avec Pipo.

REALISATION. — Marc Allégret a voulu à son tour reprendre la formule des sketches accouplés qui réussit une seule fois finalement : dans *Carnet de Bal*.

En somme c'est une succession de courts métrages d'inégale valeur. Le premier semble vouloir se consacrer aux « révélations » et par cela même manque de poids et d'os-sature, les autres s'appuient sur des acteurs à métier solide; ils n'y trouvent pas, évidemment, une originalité stupéfiante, mais tout au moins un certain brio, et quelque

chose de reposant parce que déjà vu, bien scouvert. L'idée de faire converser les chiens et pour ce, de les doubler, peut plaire à certains, mais pourquoi diable les « doubleurs » ont-ils voulu prendre des voix absurdes sous prétexte de faire original. Les leurs auraient certainement suffi.

INTERPRETATION. — Pipo, personnage central et conducteur de l'action, joue bien, comme le font les chiens et comme le devraient faire les enfants : c'est à dire sans le savoir. Louis Jourdan, jeune premier aux facies intéressants, semble devoir ne pas manquer de qualité lorsqu'il aura appris son métier, cela contrebalance Brucher et Elvire Popesco qui eux, ont un métier de tonnerre. Micheline Presles est une jolie fille qui attend le rôle de sa vie, afin d'être en fait, aussi grande vedette qu'elle l'est déjà en publicité. Janine Darcey dessine une silhouette de grande fille agaçante, ça la change des petites filles modèles. Lefaur se défend avec tout son talent d'un rôle (remanié de la vieille histoire du sourd : (Vous allez à la pêche ? Ah je croyais...) le personnage a poussé au gâtisme. Jules Berry jongle avec son texte; Raimu tire de son répertoire la note « brave homme », on voit Jean Louis Barrault, Maximilienne, Milly Mathis, Alcever, chacun fait trois petits tours, ceux qu'on attendait, et s'en va sans nous laisser inconsolable. Carette humanise son type, mais ne pouvait pas trouver dans son gardien de fourrière, matière à révélation.

L'Assassinat du Père Noël.

Film tourné en français par Christian Jaque d'après le roman de Pierre Vevy, adapté et dialogué par Charles Spaak; interprété par Harry Baur, Raymond Rouleau, Renée Faure, Marie Hélène Dasté, Le Vigan, Brochard, Paredes, Ledoux et Hélène Manson.

RESUME. — Dans un petit village de Haute Savoie, vit le Père Cornusse et sa fille. Lui, bonhomme débonnaire, fabrique des mappemondes, raconte aux enfants des histoires de voyages imaginaires, et chaque nuit de Noël se transforme en Père Noël et fait sa tournée auprès de tous les enfants du village. Catherine, sa fille, fait des poupées

et vit retirée, dans un monde de rêves, un peu choquée par l'amour violent et les projets assez terre-à-terre de l'instituteur. Autour d'eux c'est le village avec ses personnages frustes et rudes : le curé, le pharmacien, le maire, la vieille gardienne du château et ses enfants, l'aubergiste... et puis un jour de décembre, grand émoi, le jeune chate-lain, parti depuis des années est revenu... il est étrange, ne parle pas, garde une main gantée et l'on chuchote qu'il a rapporté de ses voyages à travers le monde une maladie terrible.

Catherine Cornusse, voyant que chacun s'éloigne de lui, va au château... entre eux ce n'est pas la pitié, mais l'amour qui se dresse. Arrive la nuit de Noël, la tournée de Cornusse, qui d'étape en étape arrive au château ivre mort. Il s'endort tandis que le baron, pour faire à Catherine une surprise, endosse la houppe et la barbe de neige...

Pendant la messe de minuit on vole l'anneau de Saint-Nicolas, joyau d'une inestimable valeur et l'on trouve dans la neige le cadavre du Père Noël... mais ce n'est ni le baron, ni Cornusse. Une cocasse enquête va suivre, au cours de laquelle on découvrira que le baron n'a pas la lèpre, au cours de laquelle chacun provoquera des soupçons... et le mystère s'éclaircira soudain, au mieux des amours de Catherine et de la bonhomie de Cornusse qui réendossant la houppe ira porter à un petit malade oublié, la plus belle de ses mappemondes.

REALISATION. — Dans semblable film tout d'atmosphère, l'histoire ne dit rien. Elle ne peut pas transcrire ce parfum de mystère qui empoigne dès les premières photographies. Christian Jaque à qui l'on pouvait déjà faire confiance est monté très haut dans la hiérarchie des metteurs en scène. Il sait évoquer la montagne, la nuit et le fantastique. Ses images sont incalculables, celle de la mère Michel qui cherche son chat, celles du retour étrange du baron, celles de l'auberge et enfin, surtout, celles des enfants Personne comme Christian-Jaque ne sait utiliser les enfants; non seulement il parvient à les plonger dans l'action, sans cabotinage, mais parvient encore à évoquer les plus secrets détours de leur imagination. Sa personnalité est telle que l'on croit reconnaître des

LA CRITIQUE

(suite)

têtes, alors que la plupart sont différents de celles des précédentes productions. Ce sont des enfants-Christian-Jaque. Il est des moments où la technique, alliée à la sensibilité crée une émotion que nous n'avions pas, depuis longtemps, ressentie à l'écran : deux scènes particulièrement peuvent être qualifiées de prodigieuses : Celle où les enfants cherchent et appellent le Père Noël dans la nuit, et la danse à l'auberge qui entraîne autour de Catherine une ronde infernale et affolante... mais il y a aussi les apparitions de la mère Michel, les aubes et les crépuscules sur la neige; la messe de minuit, le conseil des notables après le crime... Il y a tout le film, sauf les derniers mètres où l'on a l'impression que pour clore l'action, on termine en trois coups de cuiller à pot à la fin de l'intrigue.

INTERPRETATION. — La réalisation domine nettement l'interprétation, cette fois-ci, le metteur en scène est indiscutablement la vedette, les autres le viennent secourir avec plus ou moins de bonheur. Harry Baur trouve dans Cornusse un de ses bons rôles parce qu'il peut y être simple. Il est parfait sauf au moment où il découvre la pierre dans son enseigne. Rouleau reste toujours rigide; Le Vigan est son exacte antithèse, il se déchaine mais son instituteur fanatique et un peu fou ne fausse pas le style de l'ensemble, pas plus que ne le fait la silhouette hallucinante de Marie-Hélène Dasté dans la mère Michel. Ledoux est un peu falot, par contre Brochard, acteur qui monte, a enfin perdu son ton théâtral souvent gênant et donne sa pleine mesure. Son pharmacien est d'une très remarquable et complexe facture. Parédis fait une composition intelligente. Renée Faure suit docilement son metteur en scène, et ce ne peut que lui réussir, ce qu'elle fait est encore un peu terne, mais elle a une petite figure intéressante, des yeux que le métier rendra émouvants, elle ne pouvait mieux tomber pour faire ses premiers pas, que dans cette solide équipe qui la scutient et pare à ses faiblesses. Si la chance lui donne beaucoup de Christian-Jaque dans sa carrière cinématographique, elle deviendra vedette.

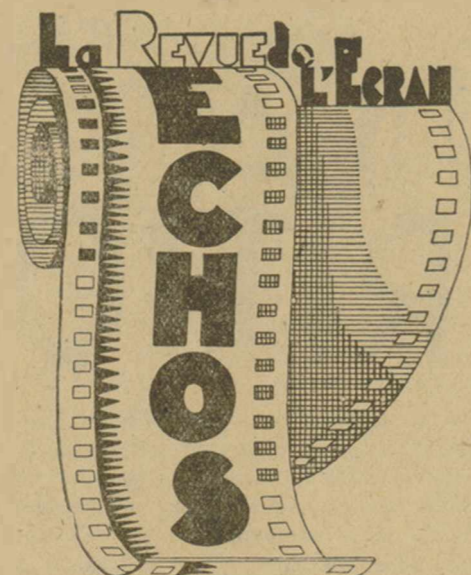
R. M. ARLAUD.

LA REVUE DE L'ECRAN
L'EFFORT CINEMATOGRAPHIQUE
43, Boulevard de la Madeleine
Tél.: National 26.82
MARSEILLE

Directeur Rédacteur en Chef : A. DE MASINI
Directeur Technique : C. SARNETTE
R. C. Marseille 76.236

Abonnements l'An :
France: 55 frs. Etranger: 100 frs

C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46.662



L'ARBRE DE NOËL DU C.O.I.C.

Entre Noël et Nouvel An, le C. O. I. C. convia les « enfants du cinéma » à un arbre de Noël, mardi 30 décembre à 10 heures du matin, dans la salle du Cinéma Hollywood. M. Lelohic, revenu à Marseille pour quelques jours, put présider cette fête, et prononça après la projection de dessins animés, une allocution dans laquelle il s'efforça de mettre à la portée de son jeune auditoire, les buts et les résultats obtenus par le C. O. I. C.

Puis, il participa à la partie évidemment la plus appréciée du programme, la distribution des friandises et des jouets.

Il faut apprécier ce geste du C. O. I. C. qui a voulu, au milieu d'un travail assez ardu et qui n'est certes pas prodigue en sourires penser aux enfants, à ceux pour qui Noël reste toujours Noël, une fête dont on n'a pas le droit de les frustrer... et l'on s'aperçoit que dans les années de naguère, on n'avait pas toujours, ni même très souvent, pensé aux Noël des enfants du cinéma.

Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

LES ASSURANCES FRANÇAISES
Risques de toute nature
DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD
81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél.: D. 50-93

RAJEUNIR LA PUBLICITÉ

Nous avons souvent, ici même, et tout récemment encore, souhaité que les professionnels du cinéma sachent, pour leur publicité, sortir des traditionnelles ornières, des phrases depuis longtemps vidées, en dépit de leur flatteuse exagération; des panneaux qui ne « portent » plus malgré l'adresse des artisans. L'impossibilité de faire des prospectus, la réduction de la publicité de presse, rend plus urgent encore un effort dans ce sens.

A cela on nous répond: « C'est facile à dire, mais les « moyens » de publicité ne sont pas multiples »

Certes ils ne sont pas multiples, mais les plus vieux sont peut être les meilleurs, s'ils sont adroitement rajeunis. L'homme-sandwich est vieux comme le principe même de la publicité; la petite bande mystérieuse sur les panneaux d'affichage aussi... et pourtant, on a pu juger récemment à Marseille de la portée de ces deux moyens, bien naïfs. Pour le lancement du *Dernier des Six* le mystère, l'intrigue s'étalèrent sur toutes les colonnes, sur tous les panneaux, pendant que dans les rues, six gentlemen masqués défilaient silencieusement, faisant se retourner les passants. Il faut signaler un exemple d'imagination astucieuse de cet ordre. Du reste le résultat a immédiatement répondu à cette forme d'action jeune et nouvelle.

L'idée et l'exécution de cette originale propagande sont dues à M. Guattary, l'actif directeur de l'Agence Marseillaise de l'A. C. E. C'est lui aussi qui, quelques jours plus tard organisait au Majestic, à l'occasion de la première de *Premier Rendez-Vous*, un gala au profit du Secours National gala dont le triomphal succès donna à toute la carrière du film un élan prodigieux.

Notre corporation a besoin d'éléments dynamiques de cet ordre qui sachent l'empêcher de s'endormir.

BÉCASSINE arrive...



... aux FILMS DE PROVENCE

LES GRANDES MARQUES DU CINÉMA

Midi
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. N. 48.26



AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
c/o Rue Sénac
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat
Tél.: N. 27-00
Adr. Télég.: GUIDICIN



AGENCE de MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp
Tél. N. 31-08



FILMS M. MEIRIER

32, Rue Thomas
Téléphone N. 49-61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 42-10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOD
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 50-80

REGINA



DISTRIBUTION

54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13. — Adresse Télég.
REGIDISTR MARSEILLE



44, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 15.00 15.01
Télégrammes: MAIAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50-01



20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-04



AGENCE DE MARSEILLE
89, Boulevard Longchamp
Téléph. National 25-19



117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60



76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHÈS
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 36-16
(2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96



AGENCE CINEMATOGRAPHIQUE
EUROPEENNE
52, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 7-85

LES FILMS
Marcel Pagnol

AGENCE DE MARSEILLE
45, Cours Joseph Thierry
Tél. Nat. 41-50
Nat. 41-51

Les Productions
FOX EUROPA



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10



50, Rue Sénac, 50
Tél. Lycée 46-87

UNIVERSAL FILM S.A.
Distributeur de



AGENCE DE MARSEILLE
62 Boulevard Longchamp
Tél. N. 56-50

AGENCE MARSEILLE
102, Bd LONGCHAMP
Tél.: National 06-76 et 27-58



AGENCE DE TOULOUSE
31, RUE BOULBONNE
Tél.: 276-15.

TOBIS

AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél. Lycée 71-89

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LE FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
Fournitures
Adressez-vous
aux **ETABLISSEMENTS**
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée
76-60
Agent du
Matériel
Sonore
Agent du matériel
BROCKLISS SIMPLEX




CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie
No. 02-52
CAVAILLON 16, R. Chabran
Tel. 3-84

PROJECTEURS - LANTERNES
EQUIPEMENTS SONORES

Système Klangfilm Tobis
SIEMENS FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tlé.: N. 54-43

Appareils Parlants
"MADIAVOX"
Constructeur de tout Matériel
12-14, RUE ST-LAMBERT
MARSEILLE
Tél.: Dragon 58.21

APPAREILS SONORES

'UNIVERSSEL'
AGENTS GÉNÉRAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le **MATÉRIEL**
pour le **CINÉMA**
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.
Réparations Mécaniques
Entretien — Dépannage


AUTOMATICKET
CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.
58, rue Consolat
TÉL. N. 23-91. MARSEILLE

 SYSTÈME SONORE
"DT. 40"
Ets. FRANÇOIS
GRENOBLE Tél. 25-24


Usine de construction de
projecteurs
à TUILLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
16 rue Chomel
Vichy (Allier)
Tél. Vichy 40-81

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINÉMA
MISTRAL
C. SARNETTE
Successeur
à CAVAILLON
Téléphone 20.

POUR VOTRE
CHAUFFAGE
Le Brûleur
CONFORT
Utilisant des grains
de charbons régionaux
VOUS PROCURERA
AUTOMATICITÉ
ÉCONOMIE
Ets. J. NOUZIES
56, R. ED. ROSTAND
MARSEILLE Tél.: D. 26-45

Ets BALLENCY
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
30, RUE VILLENEUVE (CX-22)
Tél.: N. 62-62.

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.
Consultez
LA S^o DES
Photograpeurs Réunis
TEL. DRAGON
7237
71 RUE PARADIS - MARSEILLE

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION


PRDCTIONS
CINÉMATOGRAPHIQUES
PIERRE COLLARD
2, Rue Croix-de-Marbre, 2
NICE


2, Rd Victor-Hugo, 2
Tél. 896-15 NICE

SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
et DE DOUBLAGE
DE FILMS
24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE